



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

149^e Assemblée de l'UIP

Genève
13-17 octobre 2024



Assemblée
Point 4

A/149/4-Inf.1
11 septembre 2024

Volet spécial du débat général sur la redevabilité : Mesures prises par les Parlements membres de l'UIP

Mercredi 16 octobre 2024

Note d'orientation

Renforcer la redevabilité à tous les niveaux est un point clé de la [Stratégie de l'UIP 2022-2026](#). L'impact des conclusions de l'UIP adoptées lors des Assemblées statutaires et d'autres réunions dépend en grande partie de la manière dont les Parlements membres traduisent les objectifs déclarés en politiques tangibles. Une résolution, une déclaration ou une décision de l'UIP peut inciter un Parlement membre à prendre diverses mesures, notamment à la diffuser à toutes les parties prenantes concernées, à organiser des débats en séance plénière ou en commission, à l'intégrer dans ses procédures législatives, budgétaires et de contrôle, etc. Les conclusions de l'UIP peuvent stimuler la volonté politique et ainsi générer d'autres mesures sur une question donnée, influencer les parlementaires et l'opinion publique, et inscrire un sujet à l'ordre du jour d'un parlement.

La redevabilité représente également, dans l'UIP, un engagement contraignant inscrit dans les [Statuts et Règlements de l'UIP](#). Conformément à l'Article 7, les Membres de l'UIP sont tenus de stimuler la mise en œuvre des résolutions de l'Organisation et d'informer le Secrétariat de l'UIP, aussi souvent et aussi complètement que possible, des mesures prises et des résultats obtenus. Pour faciliter ce processus, le Conseil directeur de l'UIP a décidé en 2017 de poursuivre une approche basée sur un [cycle de rotation prévisible](#). Chaque année, certains parlements de chaque groupe géopolitique sont désignés pour répondre à une enquête visant à rendre compte des mesures prises à titre de suivi des décisions de l'UIP. Sur la base des informations reçues des Parlements membres, un rapport annuel est soumis à l'Assemblée par le Secrétaire général de l'UIP. Le rapport 2024 sera disponible sur la [page web de l'Assemblée](#).

En outre, afin de favoriser une culture de redevabilité mutuelle, le débat général comprendra, pour la sixième Assemblée de l'UIP consécutive, un volet spécial sur la redevabilité. Cette séance vise à un large échange de vues, de stratégies et d'expériences entre pairs des Parlements membres. Les délégations sont invitées à collectivement contribuer à un ensemble de connaissances susceptibles d'inciter d'autres Parlements membres à partager leurs succès et leurs difficultés lorsqu'ils ont mis en œuvre les récentes décisions de l'UIP, notamment :

- a) La Déclaration de Manama sur le thème [Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance](#)
- b) La résolution de l'UIP sur le thème [Susciter une prise de conscience et appeler à l'action face aux graves crises humanitaires qui frappent les peuples de l'Afghanistan, de la République arabe syrienne, de l'Ukraine, du Yémen et d'autres pays, et face à la vulnérabilité spécifique des femmes et des enfants](#)
- c) La résolution de l'UIP sur le thème [Cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale](#)

F

#IPU149

- d) La résolution de l'UIP sur le thème [L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts](#)
- e) La Déclaration de Luanda sur le thème [L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces \(ODD 16\)](#)
- f) La résolution de l'UIP sur le thème [Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats](#)
- g) Les décisions du [Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP](#)

Toutes les délégations sont invitées à contribuer à cette séance spéciale par de brèves interventions (trois minutes maximum), soulignant les aspects les plus pertinents de leurs travaux, et des recommandations visant à améliorer le processus de mise en œuvre. **Des photos et de courtes vidéos** des activités organisées par les parlements au titre du suivi des décisions de l'UIP sont également les bienvenues et seront projetées lors de la séance spéciale.

Les délégations sont invitées à s'inscrire à l'avance à ce volet en envoyant un courriel à mhg@ipu.org.